

# La Grossesse Paré ? Pas paré ?

Être une femme, c'est un jour se poser la question d'être mère ou pas... Certaines y pensent très tôt, d'autres y sont confrontées quand elles sont enceintes.

À la Réunion, les grossesses chez les mineures sont plus nombreuses qu'en métropole. En 2004, 556 femmes mineures sont devenues mères (dont 103 avaient moins de 15 ans). Par ailleurs 509 femmes de moins de 18 ans ont fait une interruption volontaire de grossesse.

Dans le cadre de la prévention des risques liés à la sexualité, l'Association Réunionnaise pour la Prévention du sida (ARPS) s'est investie dans la création de ce guide d'information destinée à toutes les femmes enceintes ou pouvant l'être.

L'ARPS a fait le choix de s'entourer de professionnels de santé de l'Association Réunionnaise d'Orient Familiale (AROF), de la Protection Maternelle Infantile (PMI), de l'association AMARE, de spécialistes, mais aussi de témoignages pour réaliser ce guide. L'objectif est d'aider et d'informer chaque femme afin de lui permettre de choisir en toute liberté et dans le respect du droit, le moment de sa grossesse.



## Sommaire

page 2

**Vous ne voulez pas être enceinte**

- \* Brefs rappels sur la contraception
- \* Quand pouvez-vous être enceinte ?
- \* Si vous avez pris un risque, que faire ?
- \* Témoignages

page 3

**Vous êtes peut-être enceinte**

- \* Les signes qui vous y font penser ?
- \* Que devez-vous faire pour confirmer votre grossesse ?
- \* Témoignages

page 4

**Vous êtes enceinte, vous ne savez que choisir**

- \* Qui peut vous aider ?
- \* Témoignages

page 5

**Vous voulez mener à terme votre grossesse**

- \* Le suivi
- \* Témoignages

page 6

**Vous ne souhaitez pas poursuivre votre grossesse : l'interruption volontaire de grossesse, l'IVG**

- \* Rappel de vos droits

\* Selon les délais, deux méthodes sont possibles

- \* Les démarches
- \* L'IVG en elle-même
- \* La prise en charge de l'IVG
- \* La prise en charge après l'IVG
- \* Témoignages

page 7

**Conclusion**

**Lexique**

**Remerciements**

page 8

**Les adresses utiles**



[www.arps-info.com](http://www.arps-info.com)

Avec le soutien du Conseil Général de la Réunion

# Vous ne voulez pas être enceinte

# Vous êtes peut-être enceinte

## Brefs rappels sur la contraception.

La contraception, c'est "toute méthode visant à éviter une grossesse non désirée".

✳️ A chaque couple, à chaque femme et à chaque âge, sa méthode de contraception. De nombreuses méthodes existent, il suffit de choisir la mieux adaptée à sa vie actuelle, grâce aux conseils d'un professionnel.

✳️ A l'arrêt de toute méthode contraceptive la fertilité redevient comme avant (on peut avoir des enfants, dès le cycle suivant).

✳️ La contraception est confidentielle et gratuite pour les mineures dans les centres de PMI et les AROF. Elle ne nécessite ni le consentement des parents (pour les mineures), ni celui du copain ou du mari, ni un âge minimum ou maximum.

✳️ La contraception d'urgence n'est pas une méthode de contraception, c'est une solution qui fait face à un oubli ou un échec de contraception.

## Quand pouvez-vous être enceinte ?

✳️ A chaque relation sexuelle non protégée absence de contraception, un ou plusieurs oublis de pilule, absence ou rupture de préservatif.

✳️ Dès qu'il y a pénétration, même sans éjaculation, ou éjaculation à l'entrée du vagin, même si c'est le premier rapport sexuel et à n'importe quel moment du cycle ; même si vous n'étiez pas d'accord, c'est le cas des violences sexuelles.

## Si vous avez pris un risque, que faire ?

✳️ La contraception d'urgence :

- la pilule du lendemain (Norlévo).

Cette pilule est **en vente libre en pharmacie au prix de 10 €** pour les majeurs et remboursée sur prescription médicale.

Elle est aussi **disponible gratuitement**, dans les infirmeries scolaires, la Médecine Préventive Universitaire, les services de la PMI, les locaux des AROF, les services d'urgences hospitalières et anonymement, sans pièce d'identité, dans toutes les pharmacies **pour les mineures**.

Ce n'est **pas un avortement**, la pilule du lendemain évite la grossesse. On peut y avoir recours **plusieurs fois sans risque**, mais elle ne remplace pas les méthodes de contraception habituelles.

Elle est très efficace jusqu'à 72 heures suivant le rapport sexuel. On pourra toutefois la donner jusqu'à 5 jours après la relation mais avec seulement 50% d'efficacité. Le mieux est de la prendre le plus tôt possible après la relation, **c'est une urgence**.

Tout nouveau rapport sexuel doit être protégé (préservatif et contraceptif) et en cas d'échec, on peut reprendre la pilule du lendemain.

- la pose d'un stérilet en urgence

Il est posé comme contraception d'urgence par un médecin au cours d'une consultation dans les 5 jours suivant le rapport sexuel.

✳️ Un test de grossesse, si vous avez un retard de règles de quelques jours.

✳️ La protection jusqu'aux prochaines règles

Continuer la méthode de contraception utilisée (pilule, ou autre), mais mettre un préservatif masculin ou féminin pour tout rapport sexuel.

✳️ Choisir une méthode de contraception adaptée : pour ne pas avoir à vivre à nouveau cette angoisse d'une grossesse non désirée.

## Les signes qui vous y font penser ?

A partir du moment où vous avez eu un rapport sexuel non protégé ou un oubli de pilule, si vous avez quelques jours de retard de règles ou si vous avez un ou plusieurs signes anormaux (règles anormales, nausées, vomissements, seins douloureux, fatigue, vertiges...).

## Que devez-vous faire pour confirmer votre grossesse ?

✳️ Faire un test de grossesse :

- **test urinaire** disponible en pharmacie (10 euros) et gratuit dans les AROF, PMI, MPU, infirmerie scolaire (adresses en page 7). Bien lire la notice avant de le faire et de l'interpréter.

- **prise de sang** chez votre médecin généraliste.

✳️ Si le test est positif, la rencontre d'un professionnel permet de discuter du devenir de la grossesse.

✳️ Si le test est négatif, l'entretien avec un professionnel vous permettra de parler de contraception et des précautions à prendre jusqu'au retour des règles.

**Attention** : le test de grossesse doit être refait avec un professionnel, en cas de doute ou si les règles ne sont pas revenues.



## Témoignages

**Léa, 21 ans, Saint-Denis** : "On avait du mal à utiliser toujours la capote, un jour on a oublié et je suis tombée enceinte. Je ne voulais pas prendre de contraception tant que je n'étais pas dans une relation stable."

**Jessica, 15 ans, Dos d'Ane** : "Je ne voulais pas être enceinte tout de suite, mais on ne prenait rien comme contraception. Je ne pensais pas que ça pouvait arriver comme ça."

**Tania, 28 ans, Saint-Pierre** : "Mon ami n'aimait pas les préservatifs, alors je l'utilisais quand je craignais d'être enceinte. Mais je ne savais pas que la date d'ovulation varie beaucoup et que je n'étais pas protégée des grossesses."

**Malika, 17 ans, Le Port** : "Chez moi, la sexualité était tabou ; c'est avec des copines que j'ai été informée, mais bien insuffisamment, je m'en rends compte aujourd'hui."

**Isabelle, 20 ans, Salazie** : "On utilisait le préservatif, mais pas toutes les fois, avant et juste après les règles... je ne pouvais pas prendre la pilule, mon copain ne voulait pas."

**Marie-Claire, 30 ans, Sainte-Rose** : "Je suis étonnée d'apprendre ma grossesse car il m'avait dit qu'il faisait attention."

**Attention !**  
Les spermatozoïdes peuvent vivre jusqu'à 5 jours dans les organes sexuels de la femme.

## Témoignages

**Dévi, 22 ans, Saint-Benoit** : "J'avais beaucoup de nausées et mes règles n'arrivaient pas... j'ai acheté un test en pharmacie et j'ai vu que c'était positif."

**Karine, 19 ans, Salazie** : "J'ai eu des pertes de sang, un peu moins que d'habitude et j'ai cru que c'était mes règles... Mais j'étais enceinte."

# Vous êtes enceinte, vous ne savez que choisir

# Vous voulez mener à terme votre grossesse

Certains couples savent au départ ce qu'ils veulent faire et d'autres ont des doutes.

La décision finale vous revient.

Personne ne peut vous obliger à prendre une décision que vous ne voulez pas.

Chaque situation est différente et chaque couple va se décider selon différents critères.

## Qui peut vous aider ?

**Parlez en à quelqu'un de confiance** (un confident : quelqu'un de proche ou de la famille, ou un professionnel) pour vous sentir comprise et pouvoir prendre votre décision.

Vous pouvez en parler avec votre médecin, une conseillère conjugale de l'AROF, une assistante sociale, une infirmière scolaire, ou une sage femme...

Pour vous aider, trouvez ci-dessous quelques exemples de questions à vous poser.

## Témoignages

**Vanessa et Karim, 18 et 22 ans, Le Chaudron :** *« Quelque soit notre décision, on devra assumer cela toute notre vie... On a beaucoup réfléchi et on s'est décidé en listant les points positifs et négatifs des situations (avorter ou le garder). »*

**Michelle, 24 ans, Saint-Leu :** *« Je me voyais mal assumer un enfant seule, même si mon copain jurait être présent quoi que je décide... »*

**Fatima, 14 ans, Sainte-Marie :** *« Quand j'ai su que j'attendais un bébé, j'ai d'abord pensé à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Mais j'ai changé d'avis, car ma mère a bien accepté ma grossesse. Mon père était furieux, il a honte du regard des gens. »*

**Nathalie, 21 ans, Cilaos :** *« Je ne savais plus que faire... Au départ, j'envisageais une IVG, car je ne me sentais pas capable d'élever un enfant. Au final, je n'en veux plus et j'élèverai seule mon enfant. »*

**Fatou et Farid, 18 et 19 ans, La Possession :** *« On ne veut pas d'enfant maintenant et on n'est pas prêt à assumer une grossesse non désirée... Il refuse catégoriquement une IVG, car la grossesse est selon lui une punition car on a mal agi. Après réflexion, j'ai choisi une IVG. »*

**Nicole, 30 ans, Saint-Joseph :** *« Des que j'ai vu le test de grossesse positif, un seul choix était possible. »*



Vous pouvez trouver des informations et de l'aide auprès de votre médecin traitant, de votre gynécologue, des services de PMI et d'AMARE. Si vous posez des questions sur la venue du bébé, vous pouvez aller rencontrer des professionnels et d'autres mamans aux séances d'accueil de l'enfant pour avoir des informations sur les besoins des bébés (en maternité, en PMI, avec une sage femme, un médecin ou une puéricultrice).

Vous pouvez accoucher dans le secret et faire adopter l'enfant.

Vous pouvez solliciter l'assistante sociale pour bénéficier d'aides et de prise en charge sociale si besoin.

## Le suivi

Il est très important que le suivi soit débuté le plus tôt possible.

La première consultation permet de confirmer la grossesse et d'exprimer son désir. Elle peut se faire chez un médecin généraliste, un gynécologue ou auprès d'une sage femme.

Dans les trois premiers mois de grossesse,

- ✳ **Un premier examen médical** obligatoire est réalisé.
- ✳ **Une première échographie et des examens sanguins sont prescrits.** Le médecin détermine les risques et les mesures de prévention pour ma santé et celle de mon bébé. Vous consulterez votre médecin tous les mois jusqu'à l'accouchement.
- ✳ **Déclaration de la grossesse** dans les trois premiers mois (jusqu'à 13 semaines de grossesse) à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Sécurité Sociale en envoyant le formulaire remis par le médecin. Si vous avez moins de 15 ans, le procureur de la République peut être informé de votre grossesse, afin de vous protéger.
- ✳ **Entretien du quatrième mois :** proposé à toutes les femmes enceintes le plus tôt possible. Cet entretien permet à la sage femme (de PMI, libérale, ou à l'hôpital) d'évaluer le contexte psychologique, social et médical de début de grossesse, de repérer les facteurs de risque et de donner des informations. C'est un moment permettant de parler de son vécu, de son désir d'enfant, de ses projets, de se renseigner sur ses droits, les aides disponibles et les démarches administratives à effectuer. A la suite de cet entretien, la sage femme voit plusieurs fois les mineures ou certaines femmes selon leurs problèmes de santé ou autres difficultés.

## Témoignages

**Noelline, 15 ans, Sainte-Suzanne :** *« Ma grossesse s'est bien passée jusqu'au 6ème mois. Puis j'ai eu des contractions avec le col de l'utérus qui s'est ouvert et j'ai dû rester allongée... tout a été alors difficile. Mes copines venaient me voir mais elles parlaient des garçons, des sorties en ville qu'elles faisaient : moi tout ça c'était fini ! Je m'ennuyais comme tout, mais je devais rester là à me reposer. Plus personne ne venait me voir après, parce que je pouvais plus rien faire. Je ne voyais pas trop souvent mon copain... J'ai accouché avec 4 semaines d'avance, le bébé était tout petit. »*

**Sophie et Didier, 24 et 26 ans, Le Brulé :** *« Quatre ans après avoir fait une IVG, nous sommes toujours ensemble avec mon copain et nous allons être parents (dans de meilleures conditions...). Nous sommes tous les deux très heureux de cet événement. »*

**Cindy et Marc, 18 et 27 ans, Les Avirons :** *« Je ne sais pas comment le futur s'organisera entre nous, nous verrons bien... mais je suis heureuse d'être mère et de la place trouvée dans ma famille. »*

**Sylvie, 21 ans, Sainte-Clotilde :** *« J'étais inquiète parce que mon bébé n'arrêtait pas de pleurer, je ne savais pas que c'était normal... Maintenant ça va mieux, mais ce n'est pas tous les jours facile. Je ne regrette pas, mais si c'était possible de revenir en arrière, je ne sais pas ce que je choisirais. »*

# Vous ne souhaitez pas poursuivre votre grossesse :

## Rappel de vos droits.

L'Interruption Volontaire de Grossesse est légale en France depuis plus de 30 ans et **peut être faite jusqu'à 12 Semaines de grossesse.**

Si vous êtes mineure, vous devez être accompagnée d'une personne de plus de 18 ans, de votre choix et vous n'avez pas besoin de l'autorisation de vos parents. L'adulte qui vous accompagne ne peut pas être poursuivi.

LIVG doit être pratiquée dans un centre autorisé : Centres hospitaliers de Bellepierre, de Saint-Paul, de Saint-Benoit, de Saint-Louis ; dans les cliniques Saint-Vincent et Sainte-Clotilde et dans quelques cabinets médicaux par des médecins généralistes ou des gynécologues agréés.

## Selon les délais, deux méthodes sont possibles :

\* Si votre grossesse est de moins de 5 semaines, vous pouvez avorter par médicament ou par aspiration chirurgicale.

\* Si votre grossesse est de plus de 5 semaines, seule une IVG par aspiration est possible.

## L'Interruption Volontaire de Grossesse, IVG.

### Les démarches :

#### Une première consultation médicale obligatoire :

Cet entretien est réalisé auprès d'un médecin de votre choix : généraliste, gynécologue, à la PMI, à l'AROF, ou à la Médecine Préventive Universitaire. Vous lui dites que vous souhaitez faire une IVG.

Il prescrit une échographie pour déterminer la date du début de la grossesse et une prise de sang pour déterminer votre groupe sanguin. **Elle peut se faire jusqu'à 12 semaines de grossesse soit en général 14 semaines après vos dernières règles (aménorrhée).** Il vous écoute, vous explique les techniques, vous informe sur les démarches à faire, et les complications possibles. Il vous remet un dossier guide d'information. La loi impose **un délai de réflexion de 7 jours** à partir de la première consultation.

**Jusqu'au jour de l'IVG, vous pouvez changer d'avis et revenir sur votre décision.**

#### Un entretien pré-IVG obligatoire pour les mineures et proposé aux majeures.

Il peut être fait par une sage femme en PMI ou libérale, une Assistante Sociale (du GUT, scolaire, ou de la CAF, ou de la MPU), ou par une conseillère conjugale de l'AROF ou du Centre Hospitalier. Il sert à parler de ce que vous ressentez, à vous renseigner et à vous aider dans votre décision.

Si vous n'avez pas le moral, vous pouvez demander l'aide d'un psychologue (GUT, libéral ou en Centre Médico-Psychologique, ou à la Médecine Préventive Universitaire).

#### Une deuxième consultation médicale obligatoire :

Elle a lieu au moins une semaine après la première consultation médicale. Vous confirmez par écrit votre choix d'avorter. Le rendez-vous est pris pour pratiquer l'acte. Vous rencontrez un anesthésiste si vous devez faire une IVG par aspiration chirurgicale.

### L'IVG en elle-même.

#### L'IVG médicamenteuse (MIFEGYNE RU 486):

Vous allez au centre agréé pour prendre un médicament qui va interrompre la grossesse. Quarante huit heures après, vous en prenez un autre favorisant l'expulsion. A chaque prise de médicament, vous restez quelques heures dans le service afin d'être surveillée sur le plan médical. Quelques heures après la prise de médicament ou de retour chez vous, la perte se fera sous la forme de règles abondantes et parfois de quelques douleurs.

Cette méthode comporte moins de risques pour la femme.

**L'IVG par aspiration chirurgicale :** Vous allez être hospitalisée dans un centre agréé une demi-journée, à jeun le matin pour une intervention au bloc opératoire sous anesthésie (locale ou générale). Vous retournez chez vous si le médecin vous l'autorise.

**Si dans les suites de votre IVG, vous avez de gros saignements ou de la fièvre, vous devez consulter rapidement un médecin.**

### La prise en charge de l'IVG :

La Sécurité Sociale rembourse une partie des frais d'IVG (80%) et le reste est pris en charge par la mutuelle, CMU ou autre... Pour les mineures, l'IVG est gratuite et anonyme ; pour les majeures l'acte peut être mentionné sur le décompte de remboursement mutuel, vous pouvez vous renseigner lors du rendez-vous dans le centre agréé.

### La prise en charge après l'IVG.

Vous parlez de ce qui s'est passé, et comment vous l'avez vécu. Une contraception vous sera proposée et mise en place le soir de l'IVG. Une échographie voire un examen médical est fait au moins 8 jours après, pour contrôler l'expulsion. (si il y a échec de la méthode médicamenteuse, une IVG par aspiration sera alors pratiquée). Un suivi psychologique peut vous être proposé, et vous pouvez revoir la personne qui vous a reçu lors de l'entretien pré-IVG.

## Conclusion

Pour toute décision, le dernier mot vous revient. Vous êtes la mieux placée pour décider ce qui est bon pour vous. En tant que femme, vous pouvez avoir le désir d'être mère, maintenant ou plus tard, c'est à vous de voir...

Chaque grossesse est unique, c'est un moment spécial dans votre vie. A chaque couple et à chacune un choix, un vécu, des besoins différents. C'est votre histoire et c'est particulier. En parler avec d'autres couples et d'autres femmes vous aidera sûrement. Mais attention, toutes les histoires sont forcément un peu pareilles et un peu différentes de votre cas.

Vous aurez besoin d'être entourée et d'en parler.

Des professionnels sont formés pour cela et sont soumis au secret (ils ne peuvent rien dire de ce que vous leur confiez). Ils n'informeront personne de votre grossesse et de votre choix, (c'est à vous de faire les démarches selon leurs conseils). Vous trouverez leurs coordonnées dans la rubrique adresses utiles.



## Remerciements

Nous remercions les femmes et les couples ayant apporté leurs témoignages pour illustrer les situations décrites dans le guide...

Merci aux partenaires qui ont accepté la participation de leur personnel dans ce projet AMARE, les AROF, IARPS, le collège Albius, le service de Médecine Préventive Universitaire de Saint-Denis, les services de PMI.

Enfin, un remerciement particulier aux personnes qui se sont investies dans le groupe de travail: Marie AZOR, Marinelle BOURGEOIS, Thierry CAILLET, Alain DOMERCO, Florence HAGELBERGER, Patricia HAVEZ, Christine HOARAU, Xavier LARMURIER, Nathalie LECHAT, Diane MALATERRE, Stéphanie MARQUI, Leslie MAURIN, Stéphane NICAISE, Marie Lourdes RIMPER, Sylvianne ROBERT, Françoise VALETTE, Pulchérie WENDLING, ainsi que toutes les personnes ayant soutenu ce projet...

## Lexique

**A terme :** grossesse menée jusqu'à l'accouchement (9 mois).

**Aménorrhée :** absence de règles.

**Cycle menstruel :** intervalle qui sépare le premier jour des règles du premier jour des règles suivantes.

**Datation :** examen échographique visant à déterminer l'âge de la grossesse.

**Ejaculation (largue) :** arrivée du sperme.

**Expulsion (perde, chappé) :** sortie de l'œuf ou du fœtus.

**Fécondation (la colle) :** lorsqu'une relation sexuelle aboutit à la création d'un œuf.

**Grossesse (enceinte) :** état de la femme enceinte.

**Majorité sexuelle :** en France, l'âge légal pour entretenir une relation sexuelle est fixé à 15 ans.

**Mineur :** toute personne de moins de 18 ans.

**Rapport protégé :** relation sexuelle avec préservatif.

**Règles :** écoulement de sang, qui permet le renouvellement une fois par mois d'une partie de l'utérus.

**Relation incestueuse :** relation sexuelle au sein de la même famille.

**Sterilet :** moyen de contraception placé dans l'utérus, pour 3 ou 5 ans.

**Sida :** Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise.

**Utérus :** endroit où se développe le fœtus.

**Viol :** toute pénétration sexuelle - vaginale, anale ou buccale en l'absence de consentement. Le viol est un crime.

## Témoignages

**Ananta, 29 ans, La Bretagne :** "Je voulais en finir au plus vite avec tout ça... LIVG a été retardée et ça m'a mise très en colère. Après, je l'ai bien digéré, c'est une vieille histoire maintenant."

**Marie, 22 ans, Saint-Philippe :** "Après avoir pris les cachets, j'ai expulsé chez moi dans les toilettes, sous forme d'un gros caillot de sang. Même si j'étais décidée à avorter, ce fut dur."

**Robert, 19 ans, Rivière des Galets :** "C'est sa décision, qu'elle veuille garder ou pas, moi je voulais rester avec elle. Je l'ai accompagnée."



L'ARPS est soutenue par : la Caisse générale de Sécurité Sociale, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, le Ministère de la jeunesse et des sports, et de la vie associative, le Ministère du travail et des affaires sociales, la Région Réunion et la ville de Saint-Denis.

# Les adresses utiles

☀ **PMI** : Le service départemental de la protection maternelle et infantile est un service de santé publique à la disposition des familles. **Bébé, enfants, parents... Votre santé nous intéresse** Désirer un enfant, préparer sa venue, mais aussi l'aider à grandir, prévenir les problèmes familiaux, informer sur la contraception...

Le rôle des centres de protection Maternelle et Infantile est réellement celui d'un précieux auxiliaire familial.

De la consultation prénuptiale au choix d'une assistante maternelle agréée, en passant par les activités d'éveil pour les jeunes enfants, une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour tout ce qui touche à votre santé et à celle de votre famille.

## Qui pouvez-vous rencontrer dans un centre de PMI ?

Dès l'entrée, une secrétaire vous accueille et vous oriente vers médecin, sage-femme, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, infirmière. Tous ces professionnels sont là pour accueillir et aider couples, parents, enfants, adolescents qui le souhaitent.

## Quels sont les services proposés dans les centres de PMI ?

### • Des consultations de prévention :

- consultations pour les bébés et enfants jusqu'à 6 ans avec vaccinations
- consultations prénuptiales, planification des naissances, IVG, dépistage des IST
- surveillance de la grossesse

### • Des visites à domicile selon vos besoins et vos demandes

### • Des conseils personnalisés pour le choix d'un mode de garde pour votre enfant

La PMI est chargée de l'agrément et du suivi de la qualité des lieux accueillant les jeunes enfants (assistantes maternelles, crèches, jardins d'enfants...)

### • Des bilans de santé pour vos enfants en école maternelle

### • Des activités organisées selon les besoins du public

- activités d'éveil pour le jeune enfant
- informations pour les femmes enceintes
- séances d'éducation à la vie, d'information sur la contraception pour les collégiens

Renseignez vous pour avoir le service le plus près de chez vous, ainsi que ses horaires d'ouvertures :

Secteurs PMI	Adresse PMI	Téléphone PMI
Service Central Saint-Denis	2, rue de la Source	0.262.90.33.23 0.262.90.33.24
Place Joffre - Montagne	2, rue Charles Gounod	0.262.94.06.10 (23.85.23-15e - 23.60.26 8e)
Camelias - Saint-Denis	29, Bd Saint-François	0.262.30.36.27
Champ Fleuri - Bois de Néfles Sainte-Clotilde	Résidence Le Clos des Hibiscus 13, rue Jean Cocteau	0.262.21.53.49 0.262.21.36.49
Chaudron Sainte-Clotilde	Rue de l'Ecole-Le Chaudron	0.262.97.47.50
Sainte-Clotilde - Moufia	19, rue Pitel	0.262.29.49.97 0.262.28.36.49 Moufia
Sainte-Marie	1, rue de la Gare	0.262.72.91.24
Sainte-Suzanne	1A, rue Pierre Berégovoy	0.262.52.20.49
Saint-André Ville	49, rue du Stade	0.262.46.01.45
Saint-André - Cambuston	B.P. 71	0.262.46.06.64
Bras Panon Salazie	50, Chemin Rivière du Mât	0.262.51.53.53 Bras-Panon 0.262.47-50-25 Salazie
Saint-Benoit	1, rue Beaulieu	0.262.50.75.09
Sainte-Rose - Plaine des Palmistes	1, Avenue Nelson Mandela	0.262.47.41.80 Ste Rose 0.262.51.03.16 Ste Anne
Saint-Joseph	2, rue de la Crèche	0.262.56.48.98
Petite Ile	212, rue Mahé Labourdonnais	0.262.56.81.20
Saint-Pierre - Terre Sainte	44 bis, rue Archambaud	0.262.96.90.60
Saint-Pierre Centre	44 bis, rue Archambaud	0.262.96.90.60
Ravine des Cabris/Entre Deux	3, Chemin Moulin Café	0.262.49.50.49 0.262.39.50.39
Le Tampon	21, rue Evenord Lallemand	0.262.59.55.21
Plaine des Cafres Trois Mares	3, rue Marie Poitevin	0.262.27.59.12 0.262.57-99-93 3 Mares
Etang-Salé/Avirons	117, Av Raymond Barre	0.262.91.49.21
Rivière Saint-Louis/Cilaos	2, rue Georges Paulin	0.262.39-75-80 Rivière 0.262.31-70-13 Cilaos
Saint-Louis	6 C rue Georges Paulin	0.262.91.22.30
Saint-Leu Trois Bassins	1, rue du Commandant Legros	0.262.34.20.88 0.262.34.20.89
Saint-Paul Plateau Cailloux	49, Chemin des Combavas	0.262.55.47.55 02.62.44.37.37 (la plaine)
Saint-Paul Ville	2, rue Suffren	0.262.45.95.90
Saint-Gilles les Hauts	CD 6	0.262.22.70.83
Port ville	3, rue Jacques Cartier	0262.91.78.60
La Possession	32, rue Evaryste de Parry	0.262.22.20.36
Port II - Rivière des Galets	6, rue Karl Marx - Riv des Galets	0.262.42.12.74
PMI Central	2, rue de la Source	0.262.90.33.40

☀ **MPU (Médecine Préventive Universitaire)** est un centre de santé étudiant, où vous trouvez une écoute, des informations pratiques, de la documentation ; et vous pouvez consulter un médecin, une assistante sociale, ou une psychologue pour les consultations pré et post IVG, suivi de grossesse ou autre... Vous pouvez aussi vous faire dépister dans le CDAG (dépistage du SIDA anonyme et gratuit) et bénéficier des services du centre de planification familial.

Médecine Préventive Universitaire de **St Denis**  
15 avenue René Cassin, 97490 SAINTE CLOTILDE.  
Tél : 02 62 93 84 00.  
Université du **Tampon**, service commun de Médecine Préventive, 117 rue du Général Ailleret, 97430 LE TAMPON.  
Tél : 02 62 57 95 62

☀ **Infirmier(e)s scolaires.** Vous pouvez y trouver une écoute, des informations, des documents, ainsi que la pilule du lendemain. Sur demande, vous pouvez rencontrer l'Assistante Sociale ou le médecin selon leurs disponibilités. L'infirmier(e) scolaire peut vous orienter vers un professionnel adapté à vos besoins et faciliter votre suivi et prise en charge.

☀ **Gynécologue obstétricien ou un médecin généraliste** de votre choix peut vous suivre toute votre sexualité. Il peut vous renseigner, vous

examiner et vous orienter vers la structure adaptée. Il peut effectuer la première consultation obligatoire pour l'IVG, ou effectuer votre suivi de grossesse. Certains ont l'agrément pour effectuer une IVG médicamenteuse. Il est conseillé à toute femme ayant déjà eu des rapports sexuels d'aller voir une fois par an un médecin pour un suivi gynécologique (au choix : en PMI, à l'AROF, en ville ou en hospitalier), afin d'avoir une information, de choisir une contraception adaptée et d'effectuer son suivi, de faire des examens gynécologiques et de dépistage.

☀ **ARPS (Association Réunionnaise pour la Prévention du SIDA)** réalise la prévention des risques liés à la sexualité (SIDA, infections sexuellement transmissibles, violences et grossesses non désirées...). Vous pouvez trouver dans son lieu d'accueil à Saint-Denis, ou sur Internet ([www.arps-info.com](http://www.arps-info.com)) des informations, de la documentation, des adresses utiles selon votre demande, des préservatifs féminins et masculins, ainsi que poser vos questions et faire une recherche gratuite sur Internet.  
**Pour plus de renseignements :**  
11 bis rue St Jacques, 97400 **Saint-Denis.** Tél : 02 62 21 88 77.

☀ **AROF (Association Réunionnaise d'Orientation Familiale)** a 9 centres répartis dans l'île (St Denis, Le Port, St Paul, St Louis, St Pierre, Le

Tampon, St Joseph, St Benoit, St André). Vous pouvez y rencontrer un médecin, une conseillère conjugale et une hôtesse d'accueil. Dans cette association, vous pouvez vous informer sur la sexualité, la contraception et la fertilité ; bénéficier d'une contraception et de la contraception d'urgence ; passer des examens gynécologiques ou biologiques, ou faire un frottis ; mais aussi trouver une écoute (consultations pré et post-IVG, conseil conjugal et familial, difficultés sexuelles et de fertilité).

**Renseignez-vous par bassin :** pour avoir l'adresse de l'AROF la plus près de chez vous, et ses horaires et jours d'ouvertures :  
**Au Nord,** AROF St Denis : 02 62 21 08 71  
**A Ouest,** AROF St Paul : 02 62 22 51 56  
**Au Sud,** AROF St Pierre : 02 62 25 10 14  
**A Est,** AROF St Benoit : 02 62 50 14 14

☀ **AMARE (Accueil de la Mère à la Réunion)** est une association qui peut vous venir en aide (pour les jeunes filles et jeunes femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher). Si vous rencontrez de graves difficultés d'ordre familial, psychologique, matériel et professionnel, que la grossesse a déclenché ou aggravé, vous pouvez vous renseigner à AMARE. AMARE propose de vous préparer à la fonction parentale, de vous accompagner dans la relation mère enfant, et de faciliter votre réinsertion familiale, sociale, scolaire, ou professionnelle.  
**Pour plus de renseignements :**  
6 allée Boucan Launay, 97400 **Saint-Denis.** Tél : 02 62 30 59 63.

**Pour faire une Interruption Volontaire de Grossesse,** appelez au secrétariat des structures agréées pour prendre un rendez-vous et avoir des renseignements sur la procédure et les professionnels à rencontrer.

## Nord

☀ **La Clinique Sainte-Clotilde.**  
127 route de Bois de Néfles, à **Sainte Clotilde.**  
Tél : 02 62 48 20 20.  
☀ **Consultation externe de Gynécologie du CHD Bellepierre**  
Centre Hospitalier Félix Guyon, allée des Topazes, à **Saint-Denis.** Tél : 02 62 90 55 20.  
☀ **Service Gynécologique, Clinique Saint-Vincent,**  
8 rue de Paris, **Saint-Denis.**

Tél : 02 62 40 60 85.

## Ouest

☀ **Service d'Orthogénie IVG**  
Centre Hospitalier Gabriel Martin, 38 rue Labourdonnais, **Saint-Paul.**  
Tél : 02 62 45 31 42.

## Sud

☀ **Service de gynécologie, Groupe Hospitalier Sud Réunion.**  
**Saint-Pierre.** Tél : 02 62 35 91 35  
Centre hospitalier de

**Saint-Louis** (av. principale).  
Tél : 02 62 91 20 47.

## Est

☀ **Service de Consultation externe de Gynécologie** (2ème étage), Centre Hospitalier intercommunal Saint-André/Saint-Benoit, 2 rue Montfleury, à **Saint-Benoit.**  
Tél : 02 62 50 84 16.



**Sida Info Service**  
**0 800 840 800**  
APPEL ANONYME ET GRATUIT A PARTIR D'UN POSTE FIXE 24H/24